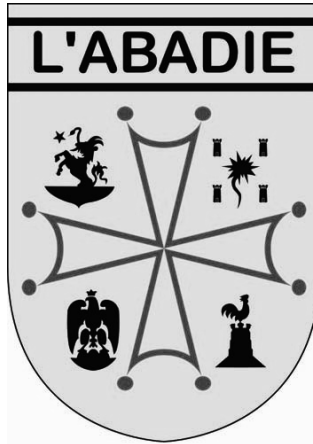


La Tribune du C.D.I.A



Printemps 2007

Assemblée Générale

SAMEDI 16 JUIN 2007

17H00

Au Clos Bouliste de l'Abadie

Ordre du jour :

- Rapport moral
- La Sonitherm
- La SNPA
- Les routes
- Les transports
- Les carrières
- Problèmes divers
- Rapport financier
- Renouvellement du bureau
- Verre de l'amitié !

Le bulletin d'information trimestriel du
Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie
Edition de juin 2007

SONITHERM : UN SUIVI..... METHODIQUE ?

Dans notre précédente Tribune (Hiver 2006/2007), nous vous annonçons la mise en place, lors de la CLIS du 30 janvier 2007, d'un cahier des charges pour analyser la teneur en dioxines et furanes des olives et huiles de l'Abadie; au cours de la séance, la Sonitherm nous a communiqué les résultats des analyses portant sur les échantillons de la récolte 2006 de notre Abadien récoltant:

<i>Dioxines et furanes</i>	<i>Olives</i>	<i>0,175 pg/g de matière grasse</i>
<i>Dioxines et furanes</i>	<i>Huile 2006</i>	<i>0,079 pg/g de matière grasse</i>

Pour rappel, le niveau d'intervention de la Commission européenne est de 0,50 pg/g de MG.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de ces résultats, mais ils montrent a contrario, l'impact de l'usine d'incinération puisqu'un seul élément a varié entre 2005 et 2006: la mise en place de filtres dans les cheminées de la Sonitherm en décembre 2005.

Ces résultats montrent aussi la déperdition des dioxines et furanes lorsqu'on passe des olives à l'huile: le CDIA a donc décidé de **faire analyser l'huile de la récolte de 2005** d'un Abadien demeurant sous le panache de l'usine.

Le laboratoire CARSO, celui- là même qu'a choisi la Sonitherm, nous a certifié que l'huile « conserve » les dioxines et furanes et il a opéré l'analyse qui a donné le résultat suivant:

<i>Dioxines et furanes</i>	<i>Huile 2005</i>	<i>0,28 pg/g de matière grasse</i>
-----------------------------------	--------------------------	---

Ce résultat, s'il entre dans les normes de la Commission européenne, n'est pas aussi « **négligeable** » qu'avaient essayé de le prouver bon nombre de nos interlocuteurs lorsqu'en décembre 2005, notre ancienne présidente Mme Gavache avait annoncé, que selon l'expertise du laboratoire SGS, la teneur des olives de l'Abadie était de **0,43 pg/g de MG.**

Le laboratoire CARSO, lors de notre contact, nous a par ailleurs conseillé, suite à la **recommandation européenne du 6 février 2006, de faire évaluer en plus des dioxines et furanes, les PCB de type dioxine*** dont la CE fixe le niveau d'intervention à **0,50 pg/g de MG.**

<u>Le résultat que le laboratoire vient de nous communiquer est de 0,58 pg/g de matière grasse.</u>
--

On nous objectera que la recommandation est datée du 6 février 2006 alors que l'huile analysée est de décembre 2005....Est-ce que ce genre d'argument saurait nous détourner de notre objectif essentiel qui est de veiller à la protection de l'environnement des habitants de la colline de l'Abadie ?

Si nous avons donné notre accord pour un suivi portant sur 4 échantillons d'huiles et d'olives (L'Abadie, le Mont Gros, Rimiez et Levens), **nous réclamons dès à présent, à nos différents partenaires, que l'analyse des PCB de type dioxine soit rajoutée à celle des dioxines et furanes.**

Nous sommes d'autre part surpris que les différentes administrations n'aient pas eu le réflexe de les y inclure, dès le départ, dans le projet de suivi, d'autant plus que la recommandation de la CE précise : « depuis 2002, on dispose de plus de données sur la présence de PCB de type dioxine dans les aliments pour animaux et dans les denrées alimentaires. » Lors de la CLIS du 3 juillet, nous seront peut-être communiquées les analyses des métaux lourds: les dioxines ne sont pas notre seule préoccupation!

La presse quotidienne locale vient, dans un article daté du 16 mai 2007, de se faire l'écho de nos inquiétudes: certains ne « peuvent assurer le poids de l'histoire » mais au vu de ces résultats il nous semble indispensable de procéder à une analyse des sols.

(*) PCB de type dioxine: famille d'hydrocarbures aromatiques chlorés, 12 d'entre eux présentent les mêmes propriétés toxicologiques que les dioxines.

Les dioxines et furanes se déposent sur les fruits et les légumes de nos jardins, avant de les consommer, nous vous conseillons de les LAYER.

ETUDE DES RISQUES SANITAIRES DANS LA VALLEE DU PAILLON

Le 30 Mars, nous avons assisté à une réunion organisée par le Conseil Général afin de mener une réflexion sur l'incidence sur la santé humaine et sur l'environnement des activités industrielles de la vallée du Paillon. Cette première étude de réflexion sera suivie par la validation du cahier des charges et la présentation du bureau d'études qui sera retenu au mois de Septembre.

Nous restons vigilants, nous suivons de près l'évolution de cette étude. En dernière minute, nous apprenons que la commune de Saint André de la Roche intégrera cette étude.

L'USINE D'ASPHALTE : SNPA

CLI (Commission Locale d'Information) de la SNPA du 26 Avril 2007.

Nous étions présents à cette réunion où le problème bien connu des mauvaises odeurs que dégage l'usine a de nouveau été soulevé.

Les dirigeants ne le contredisent pas mais se cachent derrière des résultats d'analyse corrects au niveau toxicité. En ce qui concerne les dernières analyses effectuées le 11 Avril 2007, les résultats ne sont toujours pas connus.

Cependant, un nouvel élément vient s'ajouter aux différentes plaintes des habitants, le Directeur de l'école Félix Colomas annonce que les enfants se plaignent de nausées et de maux de tête, et cela à chaque fois qu'il y a les odeurs fortes provenant de l'usine. Il en a informé l'Inspection Académique et même envisagé de fermer l'école pour assurer la protection des enfants.

Les responsables de la DDASS ont répondu qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, mais Monsieur le maire compte bien demander au préfet la fermeture de l'usine de 5h à 22h afin de protéger aux moins les enfants. De plus un Comité de surveillance est mis en place pour collecter les différents témoignages et autres informations au sujet des nuisances occasionnées par la SNPA. Si vous êtes concernés, vous pouvez contacter le CDIA ou la Mairie (témoignage, photos, plainte etc...).

ROUTES

CD 119 : confortement du talus au droit de la propriété de Monsieur et Madame RORE-LAZZARO.

A ce jour la direction de l'équipement ne s'est pas encore manifestée. Par contre d'importants travaux sont réalisés sur cette même voie face à la propriété de Monsieur et Madame RORE. Ceux-ci ont pour objet d'éviter que les maisons sises en contrebas de la route soient inondées lors de grosses pluies. Nous sommes satisfaits que la Direction des routes ait donné suite à notre demande, même si nous aurions souhaité que cela fût réalisé plus tôt. Il faut espérer que la direction des routes n'attendra pas aussi longtemps pour conforter la CD 119 au droit de la propriété RORE-LAZZARO.

CD 219 : tronçon sis entre le carrefour du Tuve et la Maison de retraite.

En réponse, Monsieur le Maire nous a fait savoir qu'il était préoccupé lui aussi par les risques encourus par les usagers, que des travaux sur ce tronçon étaient envisagés, mais qu'aucun calendrier ne pouvait être encore avancé à cette date.

Voilà qui rassurera les nombreux automobilistes qui empruntent régulièrement cette route. Pour le CDIA il n'est pas acceptable que les choses restent en l'état sans qu'un minimum de sécurisation soit réalisé en attendant les travaux définitifs.

Une entrevue avec Monsieur le Maire a été sollicitée fin 2006 ... et réitérée à plusieurs reprises. Entrevue au cours de laquelle nous souhaiterions l'entretenir de l'état du réseau routier de la Colle mais aussi lui présenter des propositions susceptibles d'améliorer en général la sécurité des routes de la colline.

LES BUS : ENQUETE MENEES PAR LA CANCA AT LA MAIRIE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE

Plus de 200 réponses ont été recueillies par la Mairie lors de cette enquête. Merci aux personnes qui ont pris quelques minutes de leur temps pour essayer d'améliorer le transport en commun sur la colline.

Une nouvelle réunion publique devrait être bientôt organisée. On ne nous a pas donné de délai pour l'instant, car en cette période d'élection, les réunions sont difficiles à organiser. Il semble que les responsables ne veulent pas se précipiter sur une solution qui ne serait que provisoire. Ils préféreraient trouver une solution définitive qui permettra de faire le lien avec le tramway. Il paraît opportun d'envisager une liaison entre la colline et le terminus du tramway Pont Michel.

Reste que certains points sont indépendants du tramway :

- meilleure coordination entre le service de réservation et la SAM
- ligne de réservation 0810061006 souvent occupée ou saturée
- gratuité des appels pour la réservation du créabus
- marche pied nécessaire pour les personnes à mobilité réduite.

Et toujours les voitures mal garées, les branches des haies mal taillées qui gênent énormément le travail du chauffeur qui fait de son mieux pour rendre la ligne plus facile.

Comme, pour des raisons de sécurité, les bus doivent s'arrêter seulement aux arrêts, nous demanderons qu'on étudie, en accord avec les chauffeurs et les usagers, de nouveaux arrêts qui reflèteront mieux leurs besoins.

DEBROUSSAILLEMENT ET INCINERATION DES DECHETS VEGETAUX

Nous rappelons que le débroussaillage est obligatoire, mais que l'incinération des déchets végétaux ne peut se faire que dans le respect des lois et le respect des voisins.

Le débroussaillage doit être effectué au plus tard avant le 1^{er} Juillet, dernier délai réglementaire. L'incinération des déchets doit être obligatoirement faite avant la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre (sauf arrêté exceptionnel). De plus cette année le déficit en eau est de 50 à 70 % par rapport aux autres années, ce qui laisse présager d'une saison très difficile au niveau des incendies. Donc restons vigilants !

JARDIN D'ENFANTS A L'ABADIE : ... 2 BANCS !

L'étude du jardin d'enfants à l'Abadie s'est soldée par deux bancs qui sont installés au théâtre de verdure. Si ces bancs résistent aux dégradations, nous pourrions peut être garder espoir pour un futur jardin d'enfants.....

Pas tout de suite malheureusement !

SERVICE DE REPAS A DOMICILE

La maison des services publics du Sivom Val de Banquière organise un service de repas à domicile, concernant les personnes dépendant du Sivom Val de Banquière :

- âgées de plus de 60 ans, retraitées, se trouvant dans l'incapacité physique de se déplacer ou dans l'incapacité psychique de préparer des repas;
- aux personnes de moins de 60 ans, titulaires de la carte d'invalidité à 80% et soumises à l'une des incapacités précitées;
- aux personnes de moins de 60 ans se trouvant dans l'incapacité physique de se déplacer ou dans l'incapacité psychique de préparer des repas (sur production d'un certificat médical).

Les personnes intéressées doivent téléphoner au 04.97.00.07.30 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

PETIT RAPPEL :

A quoi sert le CDIA ? (Article 3 des statuts du CDIA)

L'association a pour objet la défense du paysage et de l'esthétique de la Colline de l'Abadie et de ses environs immédiats, la protection de ses sites et de sa végétation, de la pollution, des nuisances de toutes sortes, de ses vues et contre toute utilisation à des fins spéculatives du domaine public ou privé de l'état et des Communes concernées. En général du cadre de vie et de l'environnement de la population abadienne,

protégeant sous son identité toutes les options néfastes au devenir abadien.

Qu'en est-il de sa neutralité ? (Article 6 des statuts du CDIA)

L'association observera une stricte neutralité vis-à-vis des affaires nationales et internationales et ne participe à aucune action politique, sans pour autant que les membres et les dirigeants renoncent à l'exercice de leurs droits de citoyen.

Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

L'association pourra, néanmoins, prendre tout contact utile avec tout groupement pour atteindre ses propres objectifs.

L'ABADIE EN DEUIL

Il avait 23 ans, Olivier était un enfant de l'Abadie, au caractère battant, souriant, serviable, travailleur. Très impliqué dans la vie associative abadienne, il était secrétaire adjoint du Club Bouliste Omnisport de l'Abadie auquel il apportait toute son énergie et sa gentillesse. Olivier a quitté brutalement sa colline, sa famille, ses amis, nous laissant tous plongés dans une profonde douleur.

CINEMA

« We feed the world » (Le marché de la faim)

Campagnes systématiques de pêche à grande profondeur au large des côtes bretonnes, à partir de chalutiers-usines mettant à mal les équilibres et ressources de la mer... Terres cultivées de Roumanie ou d'ailleurs, appauvries par l'emploi inconsidéré de la chimie ou au contraire laissées en jachère, au prétexte d'une « nécessaire régulation du marché »...Irrigation des tomates hors-sol forcées dans les serres d'Almeria (privant d'eau la population andalouse), puis exportées dans toute l'Europe et jusqu'en Afrique noire. Là, vendues à prix cassé grâce aux subventions de la P.A.C., elles causent la ruine des paysans déjà frappés par « l'invasion » des poulets « industriels »... Immensités des forêts détruites au Brésil, afin de faire place à des cultures intensives d'exportation pour l'alimentation du bétail des pays du Nord, ceci au détriment des cultures vivrières locales...Etc.

Ce documentaire de Erwin Wagenhofer est accablant.

A la fin, contre ces « extrémistes » qui défendent que l'eau est un bien commun et doit être accessible à tout le monde, le grand patron de Nestlé répond : « L'eau est une denrée alimentaire comme les autres, elle a donc une valeur ». Ses mots résonnent terriblement.

-> A rapprocher d'un autre documentaire autrichien : « Notre pain quotidien » qui, dans un silence de cauchemar, décortique de A à Z le fonctionnement de l'industrie agro-alimentaire. Standardisation, productivisme effréné, rentabilité maximum : au bout de la chaîne, même les humains qui y travaillent paraissent robotisés.

-> A lire : Jean Ziegler, rapporteur de l'O.N.U. : « L'Empire de la honte » aux éditions Fayard.

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale du CDIA se déroulera le Samedi 16 JUIN 2007 au Clos bouliste à 17h

Venez nombreux pour nous faire part de vos souhaits et de vos préoccupations !

Un verre de l'amitié sera offert en fin de séance

Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie
BULLETIN D'ADHESION 2007

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
demande à être membre de l'association C.D.I.A. en 2007 et verse à ce titre la somme de 15 € en espèces ou par chèque à l'ordre de « C.D.I.A. ».

Fait à, Signature :

Le 2007

Je suis informé(e) que les informations recueillies sont nécessaires à l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je m'adresserai au secrétariat de l'association.

A retourner accompagné de votre règlement à :
C.D.I.A. – 2073, route de l'Abadie – 06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE